



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL RÉUNION du SAMEDI 2 AVRIL 2022

Présidence : **Monsieur Arnaud DALLA PRIA**

Présents : Membres indépendants :

Mesdames Sandrine CANCEL - Laetitia CHALEIL – Chantal DELOGE - Ghyslaine SALDANA - Zohra AYACHI – Laurence MARTINEZ.

Messieurs Jean-Bernard BIAU - Michel CAUSSADE – David DURUSSEL- Frédéric HOSTAINS - Philippe LAURAIRE - Jean LAVAUD - Christian SALERES - Jérôme SEGURA - Christian VIDAL - Didier WALASZEK - Abderaouf ZARABI

Présidents de District :

Messieurs Francis ANJOLRAS - David BLATTES - Jérôme BOSCARI - Pierre BOURDET - Raphaël CARRUS - René LATAPIE - Jean-Pierre MASSE - Claude REQUENA - Jean- Marc SENTEIN

Assistent : **Messieurs Alexandre BANDIERA (représentant Monsieur Pierre MICHEAU) - Yvan DAVID - Christophe GENIEZ - Jérémy RAVENEAU – Marc WATTELLIER (représentant Monsieur Eric WATTELLIER)**

Excusés : **Mesdames Véronique GAYRAUD.
Messieurs David DURUSSEL - Serge MARTIN - Bertrand COLLIN – Olivier DAURIOS – Damien LEDENTU - Giovanni PERRI - Azzedine SOUIFI**

Ouverture de la Séance à 9h30

Ouverture de la réunion par Monsieur Arnaud DALLA PRIA :

 **Article 33 : point étape**

Monsieur Philippe Lauraire, Trésorier Adjoint présente les travaux du groupe de travail :

1. Constat :

La ligue ne dispose pas aujourd'hui d'un outil efficace et contraignant pour les clubs qui ne sont pas en règle financièrement auprès d'elle.

Quelques-uns profitent de cette situation à mauvais escient.
Certains rencontrent de véritables difficultés mais passagères, d'autres sont plus inquiétantes.

La LFO a la volonté d'accompagner ces clubs tout en maintenant un caractère d'équité. Les encours dus à la Ligue sont beaucoup trop importants.

2. Proposition du groupe de travail :

- Mettre en place un acompte de 60 % du montant des licences N-1 au 15 Septembre pour l'ensemble des clubs (qu'ils soient sous mandat ou pas). En cas de défaillance ces derniers seront mis en demeure de payer au 30/09.
- Pour les clubs sans mandats : suivi toutes les fins de mois avec l'obligation de payer dès que le solde atteint 500 €
- Pour les clubs avec mandat :
 - Mise en œuvre par prélèvement 1/7^{ème} du 30 Octobre au 30 Avril pour les clubs de Ligue
 - Mise en œuvre par prélèvement 1/3 au 30 décembre, 28 février et 30 avril pour les clubs de Districts
 - En fin de saison : Prélèvement du dernier solde au 15-20 juin pour les clubs avec mandat et paiement pour le 30 juin pour ceux sans mandat.
- Pour les clubs qui n'auraient pas pu régler au 30/06/ Possibilité de saisir le Pôle finances et de s'engager si accord , pour un plan d'épuration de la dette au 31 dec 2022 à leur convenance.

3. Sanction en cas de non-paiement

Le groupe de travail a émis la volonté de limiter les sanctions sportives au cours de l'exercice 2022/23. Cependant, il propose une obligation d'être à jour au 1^{er} juillet 2023.

Il propose également le panel de sanctions suivantes :

- Interdiction de délivrance des licences ;
- Refus d'engagement dans les compétitions ;
- Retrait de point(s).

Dossiers Financiers :

Monsieur Philippe Lauraire, Trésorier Adjoint informe les membres du Comité de direction de l'avancement des dossiers ci-dessous :

- FDS Futsal : versement de 10€ par licences futsal
- Remboursements nouvelles dirigeantes et arbitres : 594 licences seront remboursées aux clubs (23 arbitres et 571 dirigeants(e)s)

Solidarité UKRAINE : finale Régionale U13 + actions communes

Monsieur Arnaud DALLA PRIA, Président, informe le comité de direction d'une demande émanant de Monsieur Fabien OZUBKO, Conseiller Technique Régional, pour l'organisation d'une action humanitaire en faveur de l'Ukraine lors de la finale régionale U13 Pitch à Canet en Roussillon. Cette action est menée conjointement avec la Croix Rouge Française.

Est, également évoqué l'idée d'un convoi humanitaire géré par la Ligue. Plusieurs actions sont mises en place dans les districts et les clubs.

Demande de subvention :

Monsieur Arnaud DALLA PRIA, Président, présente les dossiers de demande de subvention. Après discussions, le Comité de direction valide les demandes suivantes :

- Challenge MARILOU DURINGER : Subvention de 1000 €
- Lycée Déodat de Sévérac - Finale Challenge LEROY : Subvention de 1500 €

Concernant la demande de subvention liée à l'organisation de l'Assemblée Générale de l'Amicale des Educateurs, le Comité de direction valide le principe d'une subvention dont le montant sera déterminé ultérieurement à la suite de la présentation d'un budget prévisionnel précis.

Point sur l'assurance

Monsieur Arnaud DALLA PRIA fait un état des lieux sur l'avancement des consultations menées par le cabinet Julien.

DIRECTION SPORTIVES

Réforme des compétitions (féminines et masculines) retour sur la consultation des clubs

Les clubs de National 2, National 3 et R1 ont été réunis en visioconférence pour évoquer la réforme des compétitions nationales que la Fédération souhaite mettre en place. Une présentation des 4 propositions a été faite, puis un échange a eu lieu avec les clubs.

A l'issue un questionnaire leur a été envoyé pour connaître leur positionnement. Majoritairement, les clubs ne sont pas favorables à la réforme, mais si elle devait se faire, la solution 1 – 3 – 8 (1 poule N1 / 3 poules de N2 / 8 poules de N3, qui redeviendra pleinement une compétition fédérale) retient leur préférence

Coupe d'Occitanie Seniors et Jeunes

Madame Ghyslaine SALDANA, Secrétaire Générale Adjointe, expose au Comité de Direction la réflexion sur la planification des coupes régionales : seniors, jeunes, féminines, Football d'entreprise, Futsal.

Après échange, La commission va faire des propositions sur le format, l'ouverture des engagements et la périodicité.

Point sur le Championnat Féminin (Laëtitia CHALEIL)

Suite au travail de l'ensemble des commissions féminines LIGUE et DISTRICTS, il ressort que l'organisation des Compétitions Féminines Seniors doivent être repensées.

Afin de développer au mieux le football féminin, en élargissant nos offres de pratique, en accompagnant nos clubs dans leur structuration, le projet pour la saison prochaine serait de créer 2 phases :

- Une première phase en Championnat district / interdistricts. L'organisation est laissée à la discrétion des Districts. L'objectif est de développer le football féminin selon les problématiques de chacun.
- une 2ème phase avec un championnat District / Interdistricts et un championnat Territoire.

Les équipes qui ne participent pas au championnat Territoire participent à la deuxième phase organisée par son District.

Les Districts valident la participation de leurs clubs au championnat Territoire (engagement libre) selon les critères choisis. Les critères communs évoqués pour intégrer le territoire sont les suivants :

- la participation à la première phase du championnat district/interdistrict, sur engagement libre des clubs, après validation des clubs par le district d'appartenance,
- accepter des déplacements plus longs,
- satisfaire à une des 2 obligations de jeunes : au minima 1 équipe à 5, à 4 ou à 3. Les Districts sont libres d'ajouter ou non des critères.

L'ensemble des Districts doit se mettre d'accord sur le déroulement des phases et il faut impérativement que la 1ère phase se termine à la même date pour uniformiser le Championnat en 2ème phase.

La question de la gestion de ce Championnat territoire est évoquée : La Ligue ou les Districts. Des réunions régulières entre ligue et districts seront tenues afin d'organiser ce championnat territoire.

Modification des horaires des rencontres (possibilité de jouer le vendredi soir)

Pour répondre à la gestion du manque d'arbitres, ce qui pose problème dans les désignations, Monsieur Arnaud DALLA PRIA, Président, propose d'ouvrir la possibilité pour les clubs de jouer le vendredi soir, à condition que les deux clubs soient d'accord.

Modification de l'article 59 (Horaire des rencontres) :

Monsieur Michel CAUSSADE présente au comité de Direction la proposition de modification de texte de l'article 59, concernant l'horaires des matches. Il est proposé les créneaux : 18h le samedi 15h le dimanche et la possibilité de jumeler les équipes R1 et R2 le même week-end. Les justifications de cette modification sont les suivantes

- Libérer les créneaux horaires des terrains,
- Réduire les frais de déplacements,
- Perte de dirigeants pour l'organisation des rencontres.

Monsieur Jean Marc SENTEIN, Président du district de la Haute Garonne soulève la problématique de la programmation des matches à 15 h 30 et 16 h 30 le samedi et souhaite que la programmation puisse être mise en place soit à 14h, 16h ou 18h afin que le plus de créneaux possibles soient disponibles pour programmer et insérer les rencontres départementales (plateaux foot Animation et/ou jeunes).

Licence club

Monsieur Yvan DAVID, Directeur Régional Technique, présente la liste des clubs à valider pour la Licence club :

- FU Narbonne et Alés Cévennes => Niveau Excellence
- Beaucaire => Niveau Elite

Le Comité de Direction valide la liste proposée.

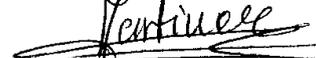
L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 12h30.

Le Président de la LFO



Arnaud DALLA PRIA

La Secrétaire Générale



Laurence MARTINEZ